

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 29 (1982)
Heft: 6

Rubrik: Impressum

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

défense générale qui à ce jour a encore toute sa raison d'être. Si notre armée, en dépit de quelques contestataires, garde toute sa crédibilité et si nous disposons d'une économie de guerre structurée, il est vital également que nous organisions notre défense civile avec la même volonté afin de la rendre fiable. Depuis l'entrée en vigueur de la Loi Fédérale sur la Protection Civile en 1963 jusqu'à ce jour, environ 5 milliards de francs ont été investis dans la construction d'abris et d'installations PC ainsi que dans l'instruction et l'équipement des organismes de protection locaux. Cet état de faits considéré comme encourageant ne doit pas nous inciter

à ralentir notre effort afin de pouvoir, dans les plus brefs délais, assurer à chaque citoyen sa place protégée. Cependant, bien souvent des réalisations ont été retenues ou abandonnées par le manque de prise de conscience des autorités politiques. De par le fait que la responsabilité de l'organisation de la Protection civile incombe aux communes, un certain nombre d'entre elles n'ont pas cru devoir faire face à leurs obligations, alléguant maintes raisons, certaines valables, d'autres moins. Aujourd'hui encore, il est important que les élus politiques assument leurs responsabilités vis-à-vis d'une loi qui a été votée et acceptée par le peuple suisse. Ce n'est qu'au

prix d'un effort collectif et constant qu'il sera possible dans un avenir pas trop lointain d'assurer la sauvegarde de la population civile de notre pays. La réalisation complète des mesures de protection jointe aux autres éléments de notre Défense nationale créera un effet de dissuasion face aux dangers qui pourraient nous menacer. Il faut pour cela que chacun soit conscient que ceux-ci existent et qu'il n'est pas si loin le temps où Munich faisait office de marché de dupes. Nous nous devons de ne rien négliger afin de permettre à notre démocratie de continuer de vivre en paix, même si cela doit avoir parfois des aspects contraignants.

Was bringt die nächste Nummer?

ve. Schwerpunkt der Juli/August-Ausgabe der Zeitschrift «Zivilschutz» ist ein Interview mit Simon Kuchler, Mitglied des Rates für Gesamtverteidigung. In einem Interview erläutert er anhand praktischer Beispiele, welche Zielsetzungen dieses Konsultativorgan des Bundesrates verfolgt. Im weiteren berichten wir über eine 26stündige Schutzraumbelungs-

übung im Rahmen eines Kurses für Schutzraumchefs und publizieren eine Zusammenfassung der jüngsten Beschlüsse des Zentralvorstandes, welcher am 8. Juni 1982 in Bern tagte. Die Zeitschrift erscheint am 4. August 1982. Aktuelle Kurzmeldungen können bis 13. Juli 1982 der Redaktion zugestellt werden.

Que contiendra le prochain numéro?

ve. L'interview de M. Simon Kuchler, membre du Conseil de la défense, sera l'article principal du numéro de juillet/août de la revue Protection civile. Dans cette interview, M. Kuchler expliquera, à l'aide d'exemples concrets, les buts visés par cet organe consultatif du Conseil fédéral. Nous vous ferons en outre rapport sur un exercice d'oc-

cupation d'abri qui a duré vingt-six heures, dans le cadre d'un cours de chefs d'abri. Nous publierons enfin un résumé des décisions les plus récentes du Comité central qui a siégé à Berne, le 8 juin 1982. La revue paraîtra le 4 août 1982. Les brèves nouvelles d'actualité peuvent être adressées à la rédaction jusqu'au 13 juillet 1982.

Che cosa ci porta il prossimo numero?

Punto nodale del numero di luglio/agosto della nostra rivista è un'intervista con Simon Kuchler, membro del Consiglio della difesa. Sulla base di esempi pratici, Simon Kuchler, commenta gli obiettivi di questo organo consultivo del Consiglio federale. Inoltre riferiamo di un'esercizio, durato ventisei ore, d'occupazione di rifu-

gio nel quadro di un corso per capi rifugio e pubblichiamo un compendio delle decisioni più recenti del Comitato centrale che ha seduto l'8 giugno 1982 a Berna. La rivista sarà pubblicata il 4 agosto 1982. Notizie brevi d'attualità possono essere fatte pervenire alla Redazione, entro il 13 luglio 1982.

Impressum

Herausgeber / Editeur / Editore
Schweizerischer Zivilschutzverband
Union suisse pour la protection civile
Unione svizzera per la protezione civile
Postfach 2259, 3001 Bern

Zentralpräsident / Président central / Presidente centrale
Professor Dr. Reinhold Wehrle
4524 Günsberg SO
Präsident der Presse- und Redaktionskommission
Président de la Commission de rédaction et d'information
Presidente della Commissione stampa e redazione
Charles A. Reichler, 1701 Fribourg

Redaktion / Rédaction / Redazione

Kurt Venner, Schweizerischer Zivilschutzverband, Postfach 2259, 3001 Bern, Telefon 031 25 65 81
Druck und Versand / Impression et expédition / Stampa e spedizione
Vogt-Schild AG, CH-4501 Solothurn
Inseratenverwaltung / Administration des annonces / Amministrazione inserzioni
Vogt-Schild AG, VS-Annoncen, Kanzleistrasse 80, Postfach, CH-8026 Zürich, Telefon 01 242 68 68, Telex 812370
Abonnement: Fr. 25.- für Nichtmitglieder (Schweiz) Fr. 35.- (Ausland)
Abonnement: Fr. 25.- pour non-membres (Suisse) Fr. 35.- (étranger)
Abbonamento: Fr. 25.- per non membri (Svizzera) Fr. 35.- (estero)
Einzelnnummer / Numéro individuel / Numero separato Fr. 3.-
Erscheinungsweise / Parution / Apparizione
zwölfmal jährlich (3 Doppelnummern)
12 numéros par an (3 numéros doubles)
12 numeri all'anno (3 numeri doppio)